

AWBB Groupe des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon

P.V. n°4 réunion du 7 octobre 2013.

Présents : Mrs Culot-Deneve-Dujardin-Loozen-Mespouille-Vancabeke-Van Wallendael.

Excusé : Mr Lamy.

Invités : Mrs Delchef (président AWBB)-Flament (membre du CDA)-Monsieur O (pdt. CP-BBw).

- 1- Approbation du P.V. n° 3 du 02 septembre 2013.**
1-1 Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

- 2- Election pour une cooptation au sein du groupe.**
Examen de la candidature reçue du club R. Nivelles BC (0400)
Les membres présents, par vote secret, décident, à la majorité de coopter Mr. Muylaert F.

- 3- Suivi des points discutés lors des réunions précédentes.**
3-1 Groupe de travail – PF18/PM12.
Rapport fait par Y.Van Wallendael sur la refonte du Fonds des Jeunes, il ressort que les provinces sont opposées à sa disparition et que les montants du Fonds des jeunes seraient uniformisés pour toutes les catégories, certains voudraient exclure les U 21, d'autres réduire l'indemnité pour les U 8.

- 4- Correspondance**
4-1 La correspondance est parcourue.

- 5- Tour de la province.**
5-1 Joueurs suspendus pour non paiement de cotisation.
Tour d'horizon sur les différents cas de figure en cas de joueurs suspendus pour non paiement de cotisation (suite au courrier de NOH).
5-2 Problème du parking payant lors de rencontres de basket autant pour les arbitres que pour les joueurs et les officiels.
Que peut on faire ?

- 6- Proposition de modification au R.O.I.**
6-1 Proposition du CP-BBw
PC3-PC28. Délégués aux arbitres.
Echange de vues sur la proposition d'autoriser des délégués aux arbitres issus de tout club et non plus obligatoirement du club disputant une rencontre (les avis sont partagés).
6-2 Refonte du PC1. (Mr. Deneve)
Nous approuvons la proposition d'étendre les "ayants droit" aux commissaires de table, visionneurs, classificateurs et formateurs, mais par contre pas aux head coaches et coaches.
Nous souhaitons supprimer les deux premières phrases du paragraphe "A. 2" ("La liste des arbitres...") & ("L'amende prévue au TTA...") ainsi que l'avant-dernière phrase du paragraphe "A.3" ("L'arbitre de niveau 1 comptera...").
Mr Deneve nous présentera un texte ré-actualisé pour notre prochaine réunion.
6-3 PC32. Licences de coaches.
Les coaches devront présenter leur licence technique à la réunion annuelle des arbitres de la province.

Prochaine réunion : le lundi 4 novembre 2013 à 19h30. Palais du Midi 3ème étage.

C. Dujardin

M. Loozen.

